

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 22/11/2011**

L'an deux mille onze,
Le vingt-deux novembre deux mille onze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 15/11/2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

| | |
|---|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 17 |
| Nombre de conseillers présents : | 11 |
| Nombre de conseillers présents ou représentés | 13 |
| Nombre de conseillers excusés : | |
| Nombre de conseillers absents : | 4 |

Étaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, Mme AUBRY Christine, M. SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme BLOT Laura, M. PIERRARD Didier, M. CABART Jean-Claude,

Absents : Mme SAINT - PIERRE Valérie, M. RINALDI Serge, M. GIRARD Pascal, M. EL KHIDER Mustapha.

Absents excusés :

Pouvoirs : M. FRERSON Alain à Mme GUERIN Denise, Mme FONTANIVE Marzéna à M. JEANNOT Christophe

Secrétaire : Mme AUBRY Christine.

Affiché le : 23/11/2011

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – REGULARISATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D’UN AGENT COMMUNAL - SUPPRESSION DE POSTE (adjoint administratif de 2^{ème} classe d’une durée de 20h).
N°1183

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération n° 11/76 en date du 07/10/2011 créant à compter du 1^{er} Décembre 2011 un poste d’adjoint administratif 2^{ère} classe sur un temps complet et ce, pour faire suite à la nécessité de modifier la durée de travail d’un adjoint administratif 2^{ème} classe basé sur un temps non complet de 20h00.

Considérant qu’il est nécessaire de supprimer le poste d’adjoint administratif de 2^{ème} classe d’une durée hebdomadaire de 20 heures à compter du 01^{er} décembre 2011.

Considérant la saisine obligatoire du Comité Technique Paritaire (Centre de Gestion de la Marne) en date du 11/10/2011 pour la suppression du poste d’adjoint technique 2^{ème} classe sur un temps non complet de 20h/35h.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

DECIDE de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2ème classe d'une durée hebdomadaire de 20h/35h heures à compter du 01 décembre 2011,

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire après l'obtention de l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 01/12/2011.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX
Le Maire,
Roland LECLERE.